**APPEL A PROJETS**

**Note aux candidats**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

1. **But du Fonds**
   1. **Objectif**

Le ***Fonds Suzanne et Louise Matelart*** a été créé au sein de la Fondation Roi Baudouin en 2011. Il a pour objectif la mise en valeur et l’amélioration de lieux publics – places, ronds-points, parcs et jardins – par la création, la réalisation ou la rénovation d’espaces publics et par le placement d’œuvres d’art dans ces espaces qui soient les témoins de notre riche culture nationale et ce dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Selon le vœu des donatrices : « le but poursuivi sera d’agrémenter ou « d’habiter » les lieux publics urbains d’une présence artistique et/ou humaine, en évitant le « grandiloquent » et en créant un cadre de vie plus convivial. Le Fonds ne prendra pas en charge l’entretien courant de ces lieux publics lequel incombera aux pouvoirs locaux, régionaux ou fédéraux ».

* 1. **Appel à projets**

Le Comité de gestion a décidé de lancer un appel à projets annuel aux dix-neuf administrations communales de la Région Bruxelles-Capitale et aux institutions en charge des espaces verts, lieux publics, parcs et jardins, etc.. L’appel portera sur la rénovation ou l’aménagement de petits espaces publics, aux dimensions d’un quartier associant qualité de la convivialité et présence d’une œuvre d’art.

* 1. **Budget**

Un montant total de **€ 20.000** sera distribué à un projet ou réparti sur plusieurs projets.

1. **Procédure de sélection**

La **sélection** est assurée par le Comité de gestion qui se réunit une fois par an. Si nécessaire, il fait appel à l’avis d’experts indépendants. Le Comité de gestion ne motive pas ses décisions qui sont sans appel.

Les **critères** suivants guident l’examen des dossiers:

* le **caractère patrimonial** sera le fil conducteur du projet ;
* la **convivialité** ;
* **la valeur exemplative** du projet (entraînant e.a. un changement positif, d’autres projets, la reprise du projet par d’autres, …) ;
* **la qualité de la mise en œuvre du projet** (mesurée e.a. par la précision et la fiabilité du plan financier, le réalisme du calendrier, l’évaluation et le suivi du projet…) ;
* **les garanties de continuité du projet** (accessibilité de l’oeuvre, possibilité de débouchés des publications et des études, améliorations dues au nouvel aménagement…) ;
* **l’actualité** (une exposition, publication, …).

Chaque candidat est informé par écrit du résultat de la sélection. Tout projet sélectionné fait l’objet d’une convention prévoyant une procédure de contrôle quant à l’affectation du soutien.

Pour être pris en considération, les dossiers introduits doivent répondre aux **critères de recevabilité** suivants :

* le formulaire de candidature doit être rempli complètement et introduit dans les temps ;
* le porteur du projet est le représentant d’une collectivité, une organisation sans but lucratif, une institution, un groupe de bénévoles ou une institution publique locale (c.à.d. pas une organisation commerciale) ;
* le projet doit être pertinent par rapport aux objectifs du Fonds.

1. **Modalités de participation**

Pour participer, les candidats doivent compléter un **formulaire de** **candidature** spécifique établi à cet effet. Ceformulaire peut être téléchargé à partir du site de la Fondation Roi Baudouin ([www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be/): rechercher sur *Matelart*).

Les annexes suivantes seront demandées :

* Description des partenaires ;
* Les informations pratiques ;
* Photos du projet ;
* une description du projet proposé ainsi que le CV du responsable de projet ;
* le cahier des charges et/ou l’offre de prix

***Pour toute information spécifique :***

***Alice Ryelandt –*** [***ryelandt.a@mandate.kbs-frb.be***](mailto:ryelandt.a@mandate.kbs-frb.be)